

Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du lundi 28 avril 2014



Etaient présents :

MM. CHARVILLAT, CHIRAC, DELARBRE, DIAS, DUCOURTIOUX, LANNET, MASSIAS, MOINE, PALLIER, RENAUX, ROGER, SIMOES, VACHON.

Mmes COLLETTE, DECHEZLEPRETRE, GUERRE, LEJUS, LEONARD, LEROUX, MALGAUD, PELLANGEON, PINEAU, PISANI, SEBENNE.

Excusés ayant donné procuration :

Mmes BORDERIE, GUYONNET.

M. FANNECHERE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil désigne Madame PELLANGEON comme secrétaire de séance.

Celui-ci donne lecture du compte-rendu de la séance précédente, approuvé à l'unanimité.

Objet : Budget primitif 2014 - Commune

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement	5 437 360 €
- Recettes de fonctionnement	5 437 360 €

Les dépenses

— Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 360 000 €

La progression de l'inscription budgétaire est de l'ordre de 4,5%. Elle tient compte :

- de la flambée du prix des énergies, notamment du fait de la décision du conseil d'Etat du 11 avril 2014 conduisant à une augmentation rétroactive du prix de l'électricité,
- de l'augmentation régulière des denrées alimentaires du restaurant scolaire,
- de la progression des coûts de maintenance induits par des obligations règlementaires et des interventions plus soutenues sur l'entretien du réseau d'éclairage public,
- de la progression des primes d'assurances liée à une sinistralité importante.

Cette progression pourra être maîtrisée par :

- la mise en œuvre d'un groupement de commande départemental pour l'achat d'électricité à l'horizon 2015 (fin des tarifs règlementés) ;
- une rationalisation des achats du restaurant scolaire et des services techniques à l'horizon du premier semestre 2014 ;
- la mise en œuvre d'un groupement de commande pour mutualiser les coûts en matière de maintenance de l'éclairage public.

— Chapitre 012 - Frais de personnel : 2 180 263 €

Les prévisions tiennent compte des réalisations constatées en 2013 et de l'avancement du personnel. Des dispositions législatives et règlementaires prévoient une campagne de reclassement automatique des agents notamment de catégorie C, ce qui impacte significativement le chapitre.

— Chapitre 014 - Atténuation de produits : 59 000 €

Ce chapitre retrace principalement le reversement de la taxe de séjour au profit de l'OT et celui de la taxe communale sur l'électricité au profit du SDEC.

— Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 856 447 €

A ce chapitre, figure l'enveloppe destinée aux subventions.

— Chapitre 66 - Charges financières : 423 008.98 €

Intérêts des emprunts 412 805.67 €

ICNE : - 7480.75 €

Perte de change : 17 684.06 €

— Chapitre 042 - Opérations d'ordre 301 341.02 €

La section de fonctionnement dégage un virement de 257 000 € vers la section d'investissement.

Les recettes

— Chapitre 013- Atténuation de charges 4 141.08 €

Le compte 6419 constate le remboursement d'indemnités journalières pour le personnel non titulaire.

— Chapitre 70 - Produits des Services 263 331 €

L'inscription budgétaire est stable par rapport à 2013.

— Le compte 70321 recense les droits pour occupation du domaine public.

— Aux comptes 7067 et 70688 - figurent les contributions des usagers du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire, du multi-accueil et du camping.

— Aux comptes 70872 - 70873 sont comptabilisés des remboursements effectués par les budgets annexes (eau, assainissement, régie des transports) et le C.C.A.S.

— Chapitre 73 - Impôts et Taxes 2 800 670 €

L'inscription budgétaire est globalement stable par rapport à 2013.

— Le produit des contributions directes (les 3 taxes sur les ménages) est inscrit au compte 73111 pour 1 435 065 €. Au compte 7321, il a été prévu une somme de 1 152 805 € correspondant aux compensations devant être reversées par la communauté de communes.

— Chapitre 74 - Dotations et participations 1 355 817 €

L'inscription connaît une baisse sensible (- 57 056 €)

Le détail des dotations notifiées s'établit comme suit :

DGF des communes: dotation forfaitaire	744 114 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre"	156 955 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation"	43 087 €
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation	27 664 €

Les recettes issues du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), dont les montants seront notifiés en mai ou juin, devraient permettre de compenser tout ou partie de cette baisse.

— Chapitre 75 - Autres produits de gestion 474 420 €

Les revenus immobiliers sont stables.

— Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections 200 000 €

Cette somme est affectée aux travaux en régie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement	5 028 535 €
- Recettes d'investissement	5 028 535 €

Les dépenses

— Les dépenses d'équipement par grandes masses

	<u>Restes à réaliser</u> <u>2013</u>	<u>Proposition</u>
20 Immobilisations incorporelles		69 080.00 €
21 Immobilisations corporelles	33 936.36 €	649 154.00 €
23 Immobilisations corporelles en cours	213 226.90 €	2 899 685.00 €

- **Les dépenses financières :** 693 975,60 €
Annuité de remboursement en capital

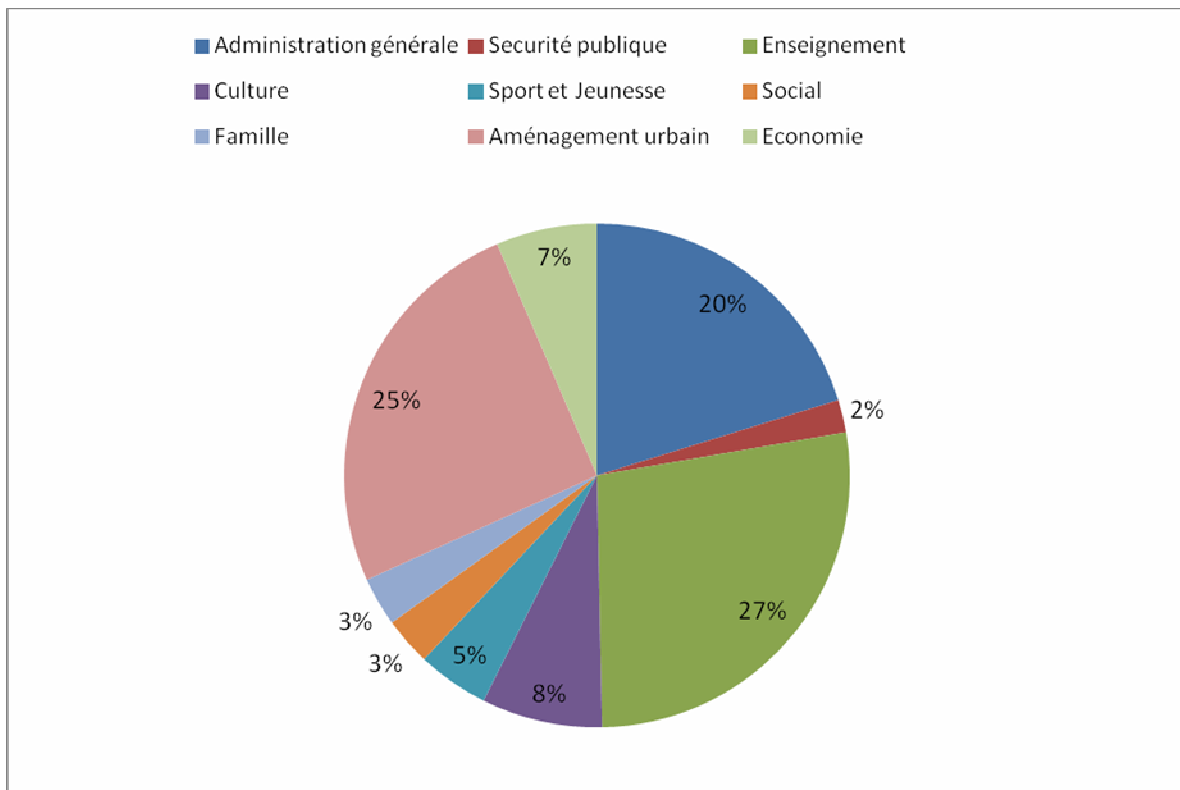
- **Les opérations d'ordre :** 200 000,00 €
Valorisation des travaux en régie

Les recettes

- **Chapitre 10 - Dotations et fonds divers**
FCTVA : 530 000 €
Affectation au 1068 : 4 078.99 €
- **Chapitre 13 - Subventions :**
512 563,86 € en restes à réaliser (principalement pour les réfectoires scolaires)
354 151,13 € supplémentaires au BP (demandes de DETR déjà soumises au conseil)
- **Chapitre 024 - Produit des cessions :** 434 400 €
- **Chapitre 16 - Emprunts :** 2 635 000,00 € (emprunt d'équilibre)
- **Chapitre 28- Dotation aux amortissements :** 301 341.02 €

**REPARTITION DES DEPENSES REELLES DU BP 2014,
TOUTES SECTIONS CONFONDUES, PAR FONCTION COMPTABLE VENTILEE**

Administration générale	1 603 422,60 €
Securité publique	166 005,00 €
Enseignement	2 179 576,18 €
Culture	615 262,22 €
Sport et Jeunesse	364 673,88 €
Social	244 842,00 €
Famille	248 747,06 €
Aménagement urbain	2 010 304,26 €
Economie	515 373,02 €



M. CHARVILLAT s'interroge sur l'absence des moyennes nationales de la strate sur l'une des premières pages du document présenté.

M. LANNET lui répond qu'il n'y a pas d'obligation qu'elles apparaissent.

M. CHARVILLAT souligne que les recettes diminuent. Il demande si elle ne devraient pas être proportionnelles à l'augmentation des dépenses.

M. le Maire lui répond que ce n'est pas aussi simple que ça.

M. CHARVILLAT demande comment on peut expliquer la hausse de la dépense en alimentation alors que le nombre des élèves diminue dans les écoles.

M. le Maire répond que cela s'explique tout simplement par la hausse du prix des denrées malgré un budget géré rigoureusement par la directrice du restaurant scolaire, qu'il tient à féliciter d'ailleurs, elle et son équipe.

M. CHARVILLAT demande ensuite des explications sur l'article en lien avec l'éclairage public.

M. le Maire explique que la commune dispose depuis peu de temps d'un contrat de maintenance avec l'entreprise Carré afin d'optimiser au mieux ce poste de dépenses.

M. CHARVILLAT s'intéresse à l'augmentation de la dépense en matière d'assurances. Il souhaite connaître si cela vient d'une sinistralité importante.

M. le Maire lui répond par l'affirmative, expose que cette sinistralité émane du parc automobile et qu'on ne peut que regretter qu'elle soit à la hausse.

M. CHARVILLAT demande des précisions en ce qui concerne les dépenses d'entretien des bâtiments.

M. le Maire expose que ce poste évolue avec l'augmentation sensible des surfaces à nettoyer (Maison de l'emploi, Maison des Sports,..) et l'embauche de 2 personnes afin d'assurer cette tâche.

M. CHARVILLAT s'arrête ensuite sur les recettes. Il s'interroge sur les subventions versées aux associations et sur la question de la révision des loyers communaux.

M. le Maire explique que lors du budget, le conseil vote une enveloppe globale pour les subventions. Ensuite, lors d'un conseil à venir, il sera présenté une proposition de ventilation, association par association. En ce qui concerne les loyers, **M. le Maire** répond que les révisions de loyers se font et que la recette proposée sur les loyers est prudente.

Vote : Adopté à la majorité, 5 votes contre.

Objet :	Vote du taux des taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur la propriété foncière bâtie, taxe sur la propriété foncière non bâtie
Rapporteur :	Monsieur Jean-Pierre LANNET

Il est proposé à l'Assemblée de retenir pour les trois taxes locales un taux constant par rapport à l'année précédente.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Taux d'imposition communaux (taux constants)	Produits
Taxe d'habitation	4 535 000 €	14.40 %	653 040 €
Taxe foncière (bâti)	5 263 000 €	14.39 %	757 346 €
Taxe foncière (non bâti)	34 400 €	71.74 %	24 679 €
Produit attendu de la fiscalité			1 435 065 €

Pour information, l'état 1259 fourni par la direction des finances publiques précise que les taux moyens communaux en 2013 étaient :

	Au niveau départemental	Au niveau national
Taxe d'habitation	24.27%	23.88%
Taxe foncière (bâti)	17.37%	20.11%
Taxe foncière (non bâti)	58.28%	48.94%

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU le projet de budget pour 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE les taux des trois taxes locales pour l'année 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.40 %
- Taxe foncière bâti : 14.39 %
- Taxe foncière non bâti : 71.74 %

Mme SEBENNE arrive au cours de la présentation de ce point.

M. le Maire expose qu'il s'agit de taux raisonnables, qui n'ont pas augmenté depuis 2001, inférieurs aux taux moyens des communes de même strate de population. Il rappelle que ces taux sont hérités des municipalités antérieures.

M. CHARVILLAT signale qu'ils sont plus élevés que les taux des communes membres de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

M. le Maire lui répond qu'on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable et notamment entre communes ne faisant pas partie de la même strate de population. Il rappelle qu' Aubusson supporte les charges de centralité. Il s'étonne d'ailleurs que ces remarques infondées, qui n'ont pas cessé d'être formulées lors de la dernière campagne des élections municipales, viennent d'un conseiller qui ne réside même pas sur la commune d'Aubusson.

M. CHARVILLAT rappelle qu'il est parfaitement en règle pour avoir été candidat aux élections municipales d'Aubusson et maintenant conseiller, en regard du cadre juridique en vigueur.

M. le Maire répond qu'il ne place pas ce débat sur le plan juridique mais sur la plan moral. Il rappelle à Monsieur CHARVILLAT son changement d'attitude par rapport à 2008, lorsqu'il avait démissionné du conseil municipal de St Amand au moment de son changement de lieu de résidence.

Mme GUERRE demande pourquoi le taux de la taxe foncière non bâtie est aussi élevée.

M. le Maire répond qu'il s'agit de taux hérités de ses prédécesseurs. Il précise que cette taxe ne représente d'ailleurs qu'une recette bien faible en comparaison des autres taux.

Vote : Adopté à la majorité, 6 votes contre.

Objet : Budget primitif 2014 - Assainissement

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses d'exploitation	231 770 €
- Recettes d'exploitation	231 770 €

Les dépenses

— Chapitre 011- Charges à caractère général :

35 622.36 € pour des études et des honoraires

— Chapitre 012 - Charges de personnel :

8 000 € part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'assainissement.

— Chapitre 66 - Charges financières

27 653.11 € d'intérêts d'emprunts et - 1976.85 € d'ICNE

— Chapitre 68 Dotations aux amortissements

149 586.13 € pour 2014

Résultat négatif reporté : 12 885.25 €

Les recettes

— Chapitre 74 Subventions

77 000 € prévues en 2014 depuis le budget principal

— Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

A ce chapitre sont budgétées, les recettes de l'affermage de l'assainissement payées par le fermier : 3 529.88 € et la surtaxe : 110 361.91€

— Chapitre 042 - Neutralisation des subventions (opération d'ordre) : 40 878.21€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement	226 264 €
- Recettes d'investissement	226 264 €

Les dépenses

— Chapitre 23 - Travaux : 74 045.07 €

— Chapitre 040 Neutralisation des subventions (opération d'ordre) : 40 878.21 €

Les recettes

— Chapitre 16 - Emprunts 70 000 €

— Chapitre 10 - Dotations et réserves 6 677.87 €

— Chapitre 28- Dotation aux amortissements 149 586.13 €

Mme GUERRE demande sur quoi porte les honoraires.

M. le Maire explique que la commune souhaite réaliser un audit de son contrat d'affermage sur l'eau et l'assainissement, le contrat arrivant à échéance durant ce mandat.

Vote : Adopté à l'unanimité, 6 abstentions.

Objet : Budget primitif 2014 - Eau
Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses d'exploitation	109 303 €
- Recettes d'exploitation	109 303 €
	dont 36 459.01 € de résultat reporté

Les dépenses

- **Chapitre 011- Charges à caractère général :**
35 869.65 € pour entretien et réparations et 20 000€ pour frais d'études
- **Chapitre 012 - Charges de personnel :**
8 000 € : part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'eau.
- **Chapitre 68 - Dotation aux amortissements :**
41 433.35 € pour l'exercice 2014
- **Chapitre 022- Dépenses imprévues :**
4 000 €

Les recettes

- **Chapitre 70 - Vente de produits**
Reversement de la société Tower Cast pour 3 219 €
- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**
68 408.19 € Surtaxe de l'eau

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement	404 889 €
- Recettes d'investissement	404 889 €
	dont 303 427.44 € de résultat reporté

Les dépenses

- **Chapitre 20 - Frais d'étude :** 25 000 €
- **Chapitre 23 - Travaux :** 378 672 €

Les recettes

- **Résultat reporté 2013 :** 303 427.44 €
- **Chapitre 13 - Subventions (agence de l'Eau)** 19 950 €
- **Chapitre 10 - Dotations et réserves** 40 078.21 €
- **Chapitre 28- Dotation aux amortissements** 41 433.35 €

Vote : Adopté à l'unanimité, 6 abstentions.

Objet : Budget primitif 2014 - Régie des transports

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses d'exploitation	185 667 €
- Recettes d'exploitation	185 667 €
	dont 17 427.31 € de résultat reporté

Les dépenses

— **Chapitre 011- Charges à caractère général :**

41 230 €. Ce sont les dépenses liées à l'exploitation du service évaluées par rapport au compte administratif 2011.

— **Chapitre 012 - Charges de personnel :**

111 450 € correspondent au traitement des chauffeurs

— **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

2 100 € - Ce montant correspond à l'inscription de pertes sur créances irrécouvrables sur le ramassage scolaire et de formations du personnel.

— **Chapitre 66 - Charges financières :**

Intérêts d'emprunts pour 31.85 € et ICNE pour -0.12 €

— **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 300 €**

— **Chapitre 68 - Dotation aux amortissements :**

30 454.43 € pour l'exercice 2014

Les recettes

— **Chapitre 70 - Vente de produits**

1000.69 € de recettes

— **Chapitre 74 - Subventions d'exploitation**

167 239 € pour l'exercice 2014

Résultat reporté : 17 427.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement	130 317 €
- Recettes d'investissement	130 317 €
	dont 99 862.57 € de résultat reporté

Les dépenses

— **Chapitre 21 Immobilisations corporelles**

129 638.58 € Renouvellement d'un véhicule

— **Chapitre 16 Emprunt**

678.42 € de remboursement du capital

Les recettes

— **Résultat reporté 2013 : 99 862.57 €**

— **Chapitre 28- Dotation aux amortissements 30 454.43 €**

Mme SEBENNE demande si les usagers sont amenés à verser une participation.

M. le Maire lui répond que cette participation est très faible, qu'elle n'a pas bougé depuis très longtemps, qu'elle ne dispose que d'une portée symbolique.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Objet : Subvention à l'association « Les Nuits noires à Aubusson »
Rapporteur : Madame Nicole DECHEZLEPRETRE

Afin d'organiser son « festival des nuits noires », l'association du même nom sollicite une subvention de 1 000 € à la Commune d'Aubusson.

Il s'agira comme pour les éditions précédentes, d'organiser des ateliers d'écriture ou bien encore des rencontres entre les élèves des lycées et collèges du bassin avec des auteurs, des réalisateurs, etc.

VU le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ATTRIBUE une subvention de 1 000€ à l'association « Les Nuits noires à Aubusson » pour l'organisation de son festival,

AUTORISE, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

M. le Maire explique que cette subvention est votée ce soir car la manifestation se déroule très bientôt. Il tient à féliciter les organisateurs de cet événement, qui a su trouver son public.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

M. le Maire regrette l'absence ce soir de Mme GUYONNET. En effet, il a pu lire sur les réseaux sociaux que Madame GUYONNET l'accusait de bénéficier d'un avoir fiscal, du fait de son versement d'un don mensuel au CCAS d'Aubusson. Il tient à dire qu'il ne dispose d'aucun avoir fiscal car son impôt est prélevé à la source.

Il considère que ces propos publics sont attentatoires à sa probité et qu'ils relèvent ainsi de la diffamation. Il attend qu'ils soient retirés rapidement et que Mme GUYONNET exprime des excuses de façon explicite sinon il n'hésitera pas à déposer une plainte.

Il tient d'ailleurs à revenir sur ce sujet évoqué lors du précédent conseil de reverser une partie de ses indemnités à telle ou telle institution. Il souhaite demander à M. MASSIAS, conseiller général d'Aubusson s'il reverse une partie de ses indemnités à des associations. Il l'invite d'ailleurs à le faire au profit du CCAS.

M. MASSIAS signale qu'il n'a pas à dire publiquement à qui il reverse des sommes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.